

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 13 juin 2023**

Conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 5 juin 2023

Conseillers titulaires présents : 28

Date d'affichage : 6 juin 2023

Pouvoirs : 10

Votants : 38

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christelle Gomes, responsable du secrétariat général de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Monsieur BENSAT Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARE Louis-Jean

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur PAPIN Michel à Monsieur DOARE Louis-Jean  
Monsieur MONGIN Claude à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie  
Monsieur SCHMIT Benoît à Monsieur GAUTIER Laurent  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick  
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BARIANT Jean-Pierre  
Monsieur BAKKER Hubert à Madame LONY Eva  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame ROUEN Dominique

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy**

**DÉLIBÉRATION N°027/2023**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°016/2023 RELATIVE AU VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif à la modification de la délibération n°016/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 relative au vote des taux d'imposition pour l'année 2023 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des impôts ;

**Vu** la loi de finances pour 2023 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n° 179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n° 128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n° 006/2023 du Conseil communautaire en date du 16 mars 2023 relative au débat des orientations budgétaires pour l'année 2023 ;

**Vu** la délibération n° 016/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 relative au vote des taux d'imposition pour l'année 2023 ;

**Considérant** la revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour 2023 ;

**Considérant** les travaux de préparation budgétaire du budget primitif 2023 ;

**Considérant** la nécessité de rapporter et modifier la délibération précédente (n°006/2023 en date du 04/04/2023) relative au vote des taux d'imposition afin d'y intégrer le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

**Considérant** la nécessité d'adopter tous les taux d'imposition, ensemble, comme suit :

	<b>Taux 2023</b>
Foncier bâti	4,70 %
Foncier non bâti	12,03 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	1,15 %
Cotisation foncière des entreprises	26,85 %

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 30 mai 2023 ;

**APRÈS EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité,**

- Approuve l'exposé présenté par le vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale ;
- Fixe les taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 comme suit :

	Taux 2023
Foncier bâti	4,70 %
Foncier non bâti	12,03 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	1,15 %
Cotisation foncière des entreprises	26,85 %

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 13 juin 2023

Le Président,  
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck

